

AIDE-MÉMOIRE POUR L'ADULTE TÉMOIN : COMMENT INTERVENIR LORS D'UN ÉVÉNEMENT?

Il est de la responsabilité de tout adulte témoin d'un événement sur le territoire de l'école d'intervenir pour assurer la sécurité de chacun. Cette intervention est facilitée si elle s'inscrit dans une démarche structurée et concertée de toute l'équipe-école. Une telle démarche aura permis à chacun de reconnaître les gestes de violence ou d'intimidation (les distinguer des conflits ainsi que des comportements d'indiscipline, d'incivilité et d'agressivité), de situer son rôle et ses responsabilités dans l'application des règles de conduite. Le présent aide-mémoire guidera les interventions de l'adulte qui est témoin d'un comportement et lui permettra notamment de dépister les cas de violence et d'intimidation.

1. METTRE FIN AU COMPORTEMENT

- Exiger l'arrêt du comportement en s'adressant directement à l'élève qui a commis le geste. Ex. : « Julien, ce comportement n'est pas accepté dans notre école. Je te demande donc d'arrêter immédiatement. »

S'assurer que les témoins, s'il y en a, prennent acte de l'intervention. Qu'ils soient ou non impliqués dans l'incident, les témoins doivent comprendre que les élèves sont protégés et en sécurité dans cette école.

2. NOMMER LE COMPORTEMENT

- Mettre un nom sur le comportement observé. Ex. : « Ton commentaire constitue de la violence verbale et ces propos ne sont pas tolérés dans notre école. » (S'appuyer sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école.)
- Nommer l'effet possible d'un tel acte sur les individus. Ex. : « Ce genre de propos peut blesser. »

S'assurer d'orienter l'intervention au regard du comportement et non pas de l'élève qui a commis l'acte. Ex. : « Tu as ta place comme élève ici. Or, ton comportement est inacceptable. » S'assurer de ne pas mettre l'accent sur l'élève qui est victime afin d'éviter de le stigmatiser davantage dans son rôle.

3. ORIENTER L'ÉLÈVE VERS LES COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Formuler le comportement attendu. Ex. : « Dans notre école, nous respectons les gens. Je m'attends donc à ce que tu respectes tous les adultes et les élèves en paroles et en gestes, en tout temps. »
- Demander aux témoins de quitter les lieux et de retourner à leurs activités.

4. EFFECTUER UNE ÉVALUATION SOMMAIRE AUPRÈS DE L'ÉLÈVE QUI EST VICTIME

- Évaluer sommairement s'il s'agit d'une situation de violence ou d'intimidation. Ex. : « Est-ce que c'est la première fois que ça arrive? », « Est-ce que ça arrive avec d'autres personnes? », « Est-ce que tu te sens en sécurité à l'école? », « Est-ce que tu en as déjà parlé à quelqu'un? ». Si c'est le cas, informer l'élève qui est victime qu'un suivi sera fait.
- Informer l'élève qui a posé le geste qu'un suivi sera fait : « Ce n'est ni le moment ni l'endroit, mais je vais m'assurer qu'il y aura un suivi après ce qui vient de se passer. »
- Au besoin, assurer la protection de l'élève qui est victime. Ex. : « Est-ce que ça va aller pour le reste de la journée? », « Est-ce qu'il y a un endroit où tu te sens en sécurité? ».
- L'inviter à venir nous revoir si la situation se répète.

Éviter d'annoncer des sanctions ou de s'engager dans des discussions ou des débats avec l'élève qui a posé le geste.

5. CONSIGNER ET TRANSMETTRE

- Si l'évaluation sommaire indique qu'il peut s'agir d'une situation de violence ou d'intimidation, la déclarer selon les modalités établies dans l'école, dans le respect des règles de confidentialité.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou qu'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, menaces, extorsion, etc.), l'établissement doit contacter la police comme convenu dans l'entente conclue entre les services de police et la commission scolaire ou l'école.

STOPPER en 5 étapes la VIOLENCE

1 METTRE FIN AU COMPORTEMENT

- Exiger l'arrêt du comportement;
- S'assurer que les témoins prennent acte de l'intervention.

2

NOMMER LE COMPORTEMENT

- Mettre un nom sur le comportement observé en s'appuyant sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école;
- Nommer l'effet possible d'un tel acte sur les individus.

3

ORIENTER L'ÉLÈVE VERS LES COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Formuler le comportement attendu;
- Demander aux témoins de quitter les lieux et de retourner à leurs activités.

4

EFFECTUER UNE ÉVALUATION SOMMAIRE AUPRÈS DE L'ÉLÈVE QUI EST VICTIME

- Évaluer sommairement s'il s'agit d'une situation de violence ou d'intimidation et, si c'est le cas, informer l'élève qui est victime que des actions seront posées pour y mettre fin;
- Informar l'élève qui a posé le geste qu'un suivi sera fait;
- Au besoin, assurer la protection de l'élève qui est victime;
- L'inviter à revenir nous voir si la situation se reproduit.

5

CONSIGNER ET TRANSMETTRE

- Déclarer la situation selon les modalités établies dans l'école, dans le respect des règles de confidentialité si l'évaluation sommaire nous indique qu'il peut s'agir d'une situation de violence ou d'intimidation.

On parle d'intimidation lorsqu'il y a :

1	Acte intentionnel ou non
2	Répétition des actes
3	Inégalité des pouvoirs
4	Sentiment de détresse

Si vous jugez que la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, contactez le service de la sécurité publique ainsi que direction.